



NOS SOLUTIONS D'ASSURANCE MODULABLES SELON VOS ATTENTES

UNE OFFRE D'ASSURANCE DIFFÉRENTE ET GLOBALE

En tant qu'agriculteur, vous êtes exposé à des risques de différentes natures et vous devez protéger :



VOS BIENS (BÂTIMENTS, RÉCOLTES, ANIMAUX ET MATÉRIEL)

Contre les risques d'incendie, de tempête, de grêle, de vol et le bris des matériels d'exploitation.



VOTRE ACTIVITÉ

Contre les dommages causés aux tiers, la faute inexcusable de l'employeur, le dommage environnemental ou l'arrêt d'activité.



VOUS, VOTRE FAMILLE ET VOS COLLABORATEURS

En cas de maladie, d'accident ou de décès.



VOTRE ÉPARGNE ET VOTRE AVENIR

Pour disposer d'un complément de retraite et transmettre votre patrimoine

Chez Generali, **notre mission est d'envisager votre entreprise** dans toute sa globalité et vous aider à identifier tous les risques auxquels elle est soumise, pour vous aider à assurer sa pérennité.

Céréaliers, viticulteurs, éleveurs, maraîchers, centres équestres... Quelle que soit votre activité, **nous avons les solutions d'assurance modulables.**

- Votre vie privée est étroitement liée à votre vie professionnelle, c'est pourquoi nous anticipons la répercussion des risques auxquels votre exploitation est exposée sur votre situation personnelle et familiale.
- Avec l'aide de votre intermédiaire d'assurance, vous définissez vos priorités et construisez ensemble une solution d'assurance modulables selon vos souhaits, à un tarif ajusté.

QUELS SONT VOS BESOINS ? NOUS AVONS LES SOLUTIONS !

Le point fort de Generali ? Une large gamme de contrats d'assurance et d'épargne permettant de couvrir tous les besoins et ainsi vous apporter une solution personnalisée, efficace et sûre.

VOS BIENS

« Je souhaite protéger mes biens. »

Une tempête, un incendie, des bris de matériels d'exploitation... Il est indispensable de protéger vos biens et vos récoltes contre les sinistres qui peuvent mettre votre activité en difficulté. Pour cela, **Generali dispose de solutions spécifiques.**

- **Generali Protection Agricole** : pour assurer vos bâtiments, matériels, approvisionnements, récoltes stockées, animaux...
- **Assurance pour vos véhicules** : tracteurs, moissonneuses-batteuses, véhicules utilitaires...
- **Assurance récoltes sur pied** : pour être indemnisé en cas de grêle, tempête, gel, sécheresse, excès d'eau...

VOTRE ACTIVITÉ

« Je veux m'assurer contre les dommages que mon activité pourrait causer à autrui. »

Sous l'effet du vent, l'un de vos traitements phytosanitaires a endommagé les récoltes de votre voisin ?

Vos animaux se sont échappés et ont causé un accident de la route ? L'un de vos employés a glissé dans la salle de traite ?

Optez pour notre **Responsabilité Civile Agricole** : elle vous permet de couvrir votre responsabilité civile d'exploitant ainsi que celles de vos salariés. La garantie **Perte d'exploitation** compense les éventuelles pertes de revenus en cas d'arrêt d'activité lié à un sinistre.

VOUS, VOS PROCHES ET VOS COLLABORATEURS

Mal de dos, chute de tracteur... du simple pépin de santé à l'incapacité de travailler voire le décès, nous avons des solutions pour chaque situation afin de protéger votre activité et votre famille.

« Je veux un meilleur remboursement de mes frais de santé. »

Avec notre complémentaire Idéo Santé, vous avez le choix entre **5 formules**, en fonction de vos besoins. Vous bénéficiez de la prise en charge de **dépenses non remboursées par la Sécurité sociale** et d'un service de **téléconsultation 24 h/24, 7 j/7**. Si vous êtes confronté à une décision médicale importante (recours à une intervention chirurgicale ou à un traitement lourd par exemple), vous disposez également d'un service de deuxième avis médical, sans avance de frais, auprès de spécialistes.

⁽¹⁾ Avec la loi Madelin (art. 154 bis du Code général des impôts), vos cotisations (hors cotisations capital décès) sont en effet déductibles de votre revenu imposable, dans la limite prévue par la législation fiscale.

ZOOM SUR L'ASSURANCE EMPRUNTEUR



Vous êtes libre de choisir et d'en changer !
Chez Generali, le changement d'assurance de prêt pour souscrire l'assurance Novità Emprunteur peut vous permettre d'**économiser près de 19 000 €** sur la durée restante de votre emprunt immobilier.



« Je veux équiper mes collaborateurs d'une complémentaire santé de qualité. »

Le contrat Prévoyance-Santé Entreprise de Generali, spécialement conçu pour les entreprises de 1 à 20 salariés, offre un large choix de garanties allant de la réponse aux critères fixés par la réglementation aux prestations haut de gamme pour vos collaborateurs. Une fois le contrat souscrit, vos collaborateurs peuvent opter pour des garanties complémentaires.

« Je souhaite me protéger contre les accidents de la vie quotidienne. »

Un contrat Garantie des accidents de la vie vous apporte une couverture contre les risques graves de la vie quotidienne, pour vous-même, et, si vous souscrivez la formule famille, votre conjoint et vos enfants à charge.

« Je veux protéger mon exploitation et ma famille contre les coups durs. »

Un contrat Prévoyance vous permet de compléter les prestations de votre régime obligatoire en cas d'arrêt de travail, d'invalidité ou de décès afin de protéger votre exploitation et votre famille.

Avec La Prévoyance Pro de Generali, vous :

- choisissez le montant forfaitaire de vos indemnités journalières ;
- complétez avec des garanties complémentaires en fonction de vos besoins (capital décès, rente de conjoint, rente éducation) ;
- déduisez vos cotisations de vos revenus imposables.

Exemple : Indemnités journalières en cas d'arrêt de travail pour cause de maladie pour un agriculteur de 35 ans, marié, 2 enfants, 40 K€ de rémunération nette - Régime Obligatoire : (MSA et complémentaire AMEXA) - Franchise 3/0/30 (montant souhaité 111 €/j)

	Régime Obligatoire	Generali
0 j – 7 j	0 €/j (carence)	0 €/J
8 j – 28 j	22 €/j	0 €/J
29 j – 30 j	29 €/j	0 €/J
31 j – 90 j	29 €/j	82 €/J
91 j – 365 j	29 €/j	82 €/J
366 j – 1095 j	29 €/j	82 €/J

Rente Invalidité 33 % - Montant souhaité 3 333 € (40K €/12) RO : 368 €/mois – Generali : 2 966 €/mois.

VOTRE AVENIR

« Je souhaite préparer ma retraite. »

Pour ne pas subir une baisse brutale de votre niveau de vie lorsque vous cesserez votre activité, préparez dès maintenant votre retraite. Épargnez à votre rythme et selon vos capacités financières, et bénéficiez de placements diversifiés afin de maintenir votre revenu lorsque vous cesserez votre activité. En fonction de votre projet, disposez de votre investissement sous forme de rente ou de capital lors de votre départ à la retraite.

LE SAVIEZ-VOUS ? Vos placements sont déductibles de votre bénéfice imposable, dans le respect des limites en vigueur.

« Je souhaite transmettre mon patrimoine. »

Votre agent ou conseiller Generali vous conseille pour organiser votre succession sereinement et vous permettre de bénéficier d'avantages fiscaux. N'hésitez pas à le contacter !

NOS INTERMÉDIAIRES SPÉCIALISTES DE L'ASSURANCE AGRICOLE

NOTRE FORCE

Nos intermédiaires d'assurance, spécialistes de l'assurance agricole : véritables acteurs de terrain, ces fins connaisseurs des territoires dans lesquels ils exercent sauront bâtir avec vous des solutions d'assurance personnalisées, adaptées aux spécificités de votre métier, à un tarif ajusté.

Partenaire au quotidien, votre interlocuteur Generali est là pour vous suivre et répondre à vos questions :



- bilan gratuit de vos assurances ;
- conseils et prévention ;
- ajustement de vos contrats à l'évolution de votre activité ;
- accompagnement en cas de sinistres.



VOTRE CONTACT

Dénomination sociale / Nom :

Adresse :

Tél : e-mail :

N° Orias* :

* Mention obligatoire pour les agents/courtiers.

Document non contractuel à caractère publicitaire. Les garanties peuvent donner lieu à exclusions, limitations et franchises. Pour connaître le détail, l'étendue et les conditions de garanties, reportez-vous aux conditions générales et particulières du contrat. La souscription d'un contrat ou de certaines garanties demeure soumise à nos règles d'acceptation des risques.

Generali Vie

Société anonyme au capital de 341 059 488 euros. Entreprise régie par le Code des assurances - 602 062 481 RCS Paris. N° d'identifiant unique ADEME FR232327_01NBYI. Siège social : 89 rue Taitbout - 75009 Paris.

Generali Iard

Société Anonyme au capital de 94 630 300 euros, 552 062 663 RCS Paris, entreprise régie par le Code des Assurances. N° d'identification unique ADEME FR232327_01NBYI. Siège social : 89 rue Taitbout - 75009 Paris.

Sociétés appartenant au Groupe Generali immatriculé sur le registre italien des groupes d'assurances sous le numéro 026.